

**DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**-----0-----  
SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2019  
-----0-----**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

**SECRETARE** : Mme Frédérique BARRERA

Date de la convocation : 5 avril 2019	Présents : 20	Ayant donné procuration : 7	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique BARRERA			1
Mme Atika OUADDANE	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Cécile LAURENT	1
	Mme Marie SONNINO		1
	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
	Mme Vanessa MARTIAL	M. Serge COTRET	1
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
	M. Alexandre BAUDOIN	M. Alexandre CARDONA	1
Mme Corinne BARREILLE			1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES	Mme Atika OUADDANE	1
	M. Patrick GOUZENES		0
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
	M. Didier HURABIELLE	M. Didier CHATILLON	1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
	Mme Geneviève SABATHIER	M. Alain PINSON	1
M. Yves COSSON			1
20	9	7	27

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2019**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2019

---

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,78 %
- Taxe sur le foncier bâti : 27,96 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 121,15 %

---

**TARIFS 2020 DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à la majorité par 21 voix **POUR** et 6 voix **CONTRE** (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)

**MAINTIENT** pour 2020 les tarifs de la TLPE de la façon suivante :

<b>Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes</b>	<b>Superficie &lt;= 50 m<sup>2</sup></b>		<b>Superficie &gt; 50 m<sup>2</sup></b>
	Affichage non numérique	10,00 € (tarif de base)	
Affichage numérique	30,00 € (tarif de base x3)		60,00 € (tarif de base x6)
<b>Pour les enseignes</b>	<b>Superficie &gt; 7 m<sup>2</sup> et &lt;= 12 m<sup>2</sup></b>	<b>Superficie &gt; 12 m<sup>2</sup> et &lt;= 50 m<sup>2</sup></b>	<b>Superficie &gt; 50 m<sup>2</sup></b>
	10,00 € (tarif de base)	20,00 € (tarif de base x2)	40,00 € (tarif de base x4)

---

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AGAPEI**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ATTRIBUE** une subvention de 500€, l'AGAPEI de Condom pour leur participation  
**DIT** que les crédits seront pris à l'article 6574 sur la ligne « voyages scolaires »

---

**ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LOYER DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DIT que la commune s'engage sur un accord ferme et sans réserve dans le cadre du projet d'extension et de restructuration de la caserne de Gendarmerie dans les conditions définies ci-après :

Accord ferme et sans réserve sur le projet d'extension et de restructuration de la caserne de Condom.

A l'issue des travaux, un avenant au bail sera établi. Le loyer comprendra 2 parties :

- La première, relative à la construction de 6 logements et à l'extension – restructuration des locaux de services et techniques, sera calculée conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du premier ministre en date du 28 janvier 1993 (JO du 31 janvier 1993), selon le taux de 6% :
  - soit du montant des coûts plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 1 951 600€ soit 6 QP logements et 23 QP LST pour un total de 10,25 unités – logements (UL) à 190 400€ l'une) ;
  - soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts plafonds ci-dessus.

Cette partie de loyer sera stipulée invariable pendant 9 ans.

- La seconde, concernant la partie ancienne et restructurée sera estimée par les services de France Domaine selon la valeur locative réelle et révisable triennalement. Cette partie ne sera pas subventionnable.

La valeur du terrain, n'entre pas dans l'économie du projet.

---

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOTEL DE POLIGNAC**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de l'ouverture pour 2019 d'un AP/CP

**AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME OPERATION DE REFECTION DE LA FACADE OUEST DE L'HOTEL DE POLIGNAC CREDIT DE PAIEMENT 2019 €TTC</b>			
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>			
<b>Année</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant €TTC</b>	<b>Chapitre</b>
<b>2019</b>	Frais d'études	14 078,00 €	20
	Travaux	487 226,00 €	23
	Total	501 304,00 €	
<b>2020</b>	Total frais d'études et travaux	507 393,00 €	23
<b>TOTAL</b>		<b>1 008 697,00 €</b>	

---

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU GIRATOIRE DES BOULEVARDS PASTEUR ET CLEMENCEAU**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la modification du plan de financement tel que présenté ci-après :

DEPENSES PREVISIONNELLES		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL €/HT AMENAGEMENTS DU GIRATOIRE BLD PASTEUR ET RD 654 ANNEE 2019		
DESCRIPTION	MONTANT€/HT	DETR	Conseil départemental	AUTOFINANCEMENT
				FONDS PROPRES & EMPRUNTS
Travaux	166 879,90 €	20%	34%	46%
Maîtrise d'œuvre	10 350,00 €			
Mission de coordination SPS	2 000,00 €			
Frais de publicité	1 000,00 €			
Total €HT	180 229,90 €	36 045,98 €	61 550,00 €	82 633,92 €

---

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR UN SPECTACLE AU THEATRE MUNICIPAL**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** du remboursement de la somme de 29 €

---

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA SAC RUGBY**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention jointe en annexe  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

---

**GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE CONDOM, BEAUCAIRE, CAUSSENS, ROQUEPINE,  
LARROQUE SAINT SERNIN, MANSENCOME, LAGARDERE, LE CCAS DE CONDOM, LE CIAS DE LA TENAREZE, LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET LE SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS POUR LE MARCHÉ DE  
FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes de Condom,  
Beucaire, CausSENS, Roquepine, Larroque-Saint-Sernin, Mansencôme, Lagardère, le CCAS de

Condom, le CIAS de la Ténarèze et la Communauté de Communes de la Ténarèze et le SIAEP de Condom-Caussens;

**DÉCIDE** que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission d'appel d'offres ;

**DÉCIDE** que ce groupement sera constitué pour l'achat d'électricité ;

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

---

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE CONDOM, BEUCAIRE, CAUSSENS, ROQUEPINE, LARROQUE SAINT SERVIN, MANSENCOME, LAGARDERE, LE CCAS DE CONDOM, LE CIAS DE LA TENAREZE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET LE SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres,

**DÉSIGNE** pour le compte de la commune : titulaire : M. BEYRIES et suppléant : M. PINSON

---

**GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNES DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE, POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE GAZ**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom et le CIAS de la Ténarèze ;

**DÉCIDE** que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission d'appel d'offres ;

**DÉCIDE** que ce groupement sera constitué pour l'achat de gaz (fourniture et acheminement)

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

---

**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE, POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE GAZ**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres,

**DÉSIGNE** pour le compte de la commune : titulaire : M. BEYRIES et suppléant : M. PINSON

---

#### LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE DE GAZ

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à la préparation, passation, et signature du marché de fourniture de gaz naturel et services associés avec le titulaire retenu, au nom de l'ensemble des membres du groupement, après avis de la Commission d'appel d'offres

---

#### PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DE LA RESTAURATION DE LA FAÇADE OUEST DE L'HOTEL DE POLIGNAC

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avant-projet définitif des travaux de restauration de la façade Ouest de l'hôtel de Polignac proposé par le cabinet d'architecture TRATTEGGIO Architecture d'un montant de 819 976,68€ HT (983 972,02€ TTC)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires et signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

---

#### MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'OPERATION D'EMBELLISSEMENT DE FAÇADE

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**MAINTENIR** le périmètre des rues Jules Ferry, Barlet, du Baradet, du Sénéchal et des Armuriers, jusqu'au 31 décembre 2020

**MODIFIER** le périmètre stipulé à l'article 1 du règlement afin d'y intégrer les façades d'immeubles donnant sur le parking rue du Puits, ainsi que sur les Allées de Gaulle

**DIRE** que les riverains de ce nouveau périmètre pourront bénéficier de subventions pour des travaux réalisés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022.

---

#### AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat arrêté par la Communauté de communes de la Ténarèze en date du 11 février 2019 ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et fera l'objet d'un affichage, pendant un mois, en mairie ;

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

---

**AVIS SUR LE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL ARRETE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**EMET** un avis favorable sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté par la Communauté de communes de la Ténarèze en date du 19 février 2019 ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et fera l'objet d'un affichage, pendant un mois, en mairie ;

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

---

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** de supprimer l'emploi d'adjoint administratif au cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet

---

**SUPPRESSION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ADJOINTS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** de supprimer un poste d'Adjoint au Directeur Général des services ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps complet

---

**CREATION D'UN POSTE DE POLICIER MUNICIPAL**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** de créer un poste de policier municipal, ouvert au cadre d'emploi des agents de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019

**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants

 Le Maire,  
Gérard DUBRAC

